

Fiche de poste n° 30/2010

Postes à pourvoir : Négociateur CT2 et Gestionnaire des contrats de type 2 et des conventions de partenariat- Poste de catégorie A

Rôle du STIF : le Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF), autorité organisatrice des transports en Ile-de-France, est un établissement public local. Il est en charge de l'organisation des services de transports publics dans la région Ile-de-France ; il fixe les tarifs et assure l'équilibre financier du système de transport. Il met en œuvre les grands projets d'investissement et contribue à l'amélioration de la qualité des transports offerts aux voyageurs. Il dispose d'un budget de près de 4 milliards d'euros et emploie 200 personnes.

Contexte dans lequel se situe le poste :

La direction de l'exploitation est en charge, au sein du STIF, de l'offre de transports publics réguliers exploitée en Ile de France sur l'ensemble des réseaux et des modes : trains, RER, Métro, cars, bus, navettes fluviales plus récemment. Sa compétence porte notamment sur la définition et l'évolution de l'offre inscrite au plan de transport régional et contractualisée avec les opérateurs, mais aussi sur la qualité du service offert aux voyageurs. La direction participe à la négociation de tous les contrats d'exploitation avec les opérateurs et en assure le suivi et le contrôle.

La direction regroupe 4 divisions et un chef de projet contractualisation avec les entreprises d'Optile (Optile est l'association des transporteurs privés d'Île de France).

Ce projet mobilise une équipe d'une vingtaine de personnes environ, certaines en charge de dossiers thématiques, d'autres intervenants sur un périmètre géographique défini.

Le chef de projet coordonne cette équipe, conduit les négociations clefs avec les opérateurs de transport et les collectivités locales. Il veille au respect des principes directeurs arrêtés par le STIF en amont des négociations.

Le titulaire sera rattaché hiérarchiquement à la division de l'offre routière.

Introduction au projet CT2

Les opérateurs de transport privés franciliens exploitent plus de 1000 lignes régulières au titre d'autorisation unilatérales attribuées par le STIF. Le 13 décembre 2006 le conseil d'administration du STIF a défini une nouvelle architecture contractuelle qui vise notamment à renforcer son rôle d'autorité organisatrice en matière de définition de l'offre de transport et du niveau de service, de contrôle de la performance des opérateurs. Cette architecture contractuelle en vigueur depuis le 1er janvier 2007 est encadrée par les prescriptions d'un cahier des charges régional répondant aux caractéristiques suivantes :

- l'engagement d'une contractualisation sur une durée total de 10 ans (1er janvier 2007 au 31 décembre 2016)

- L'enchaînement sur cette période de deux contrats avec la même entreprise mais sans mise en concurrence : le contrat de type 1 (durée de 4 ans, conclu avec chaque entreprise pour l'ensemble des lignes qu'elle exploite ; 70 contrats environ) et le contrat de type 2 (échéance le 31 décembre 2016, conclu sur un réseau et portant sur l'ensemble des lignes irrigant ce réseau qu'elles soient exploitées par un ou des transporteurs ; 100 contrats environ).

Le projet CT2 a pour objet la négociation de l'ensemble des contrats de type 2, avant la fin de l'année 2010, en lien avec les collectivités de bassin.

Le candidat pourra utilement consulter le site internet du STIF et notamment les délibérations de son conseil d'administration en dates du 13 décembre 2006 et 17 décembre 2009 (cette dernière délibération porte autorisation de signer une série de contrats de type 2 et s'appuie sur un rapport exposant les principes de contractualisation).

Attributions du-de la titulaire du poste :

Le poste couvre, d'abord, une mission de référent réseau en charge de négocier des contrats de type 2, ensuite, une mission de gestionnaire des contrats précédemment négociés.

a. Mission de référent réseau/Négociateurs

En premier lieu, le-la titulaire aura la qualité de référent réseau, en charge de négocier un/des CT2 et les conventions de partenariat associées.

Le référent réseau pourra s'appuyer à la fois sur une équipe d'assistants à maîtrise d'ouvrage (un bureau d'étude transport pour les éléments techniques d'exploitation, un second pour les aspects technico-financier des négociations) et sur des experts agents du STIF. Il rejoindra une équipe déjà constituée de 10 référents réseaux.

Son travail s'intégrera dans une logique de projet et, à ce titre, déclinera une méthode projet, des process et des outils déjà ajustés lors des premières négociations. Il sera encadré par le chef du projet CT2.

Synthèse des rôles et responsabilités du référent réseau

- Piloter l'ensemble des travaux du sous-projet, dont l'organisation des réunions,
- Être l'interlocuteur privilégié des collectivités et des opérateurs
- Être garant du respect des objectifs et du calendrier du projet
- Rendre compte régulièrement de l'avancement des travaux :
- Conduire les négociations :
 - du contrat CT2 avec les collectivités et les opérateurs
 - de la convention tripartite avec les collectivités,
- Faire valider ses propositions (sous-tendues par des analyses du type avantages / inconvénients...) par le chef de projet au fur et à mesure de l'avancement des négociations et lui faire remonter les points d'arbitrage

b. Mission de gestionnaire de contrat

Les contrats de type 2 et les conventions de partenariat négociés et votés seront gérés par une équipe de gestionnaire de contrats.

Le gestionnaire de contrats aura en charge :

- l'examen des rapports annuels produits par l'exploitant ;
- la programmation, l'organisation et l'animation des comités de suivi annuel de chacun des réseaux placés sous sa responsabilité ;
- la bonne information de la/les collectivités de bassin dans les conditions prévues par la convention de partenariat ;
- la bonne information des équipes du STIF dans un mode coordonné avec les autres gestionnaires de contrat et les référents thématiques (parc, qualité de service, trafic, information voyageurs...) ;
- la préparation et le pilotage des négociations relatives aux modifications d'offre, à la mobilisation de moyens complémentaires d'exploitations, etc. ;
- de veiller à la cohérence des contrats avec les décisions du conseil d'administration du STIF ;
- la rédaction des fiches de synthèse, des comptes-rendus de réunion et des courriers nécessaires à la bonne gestion des réseaux placés sous sa responsabilité ;
- la rédaction des avenants aux contrats et le contrôle de la conformité au contrat des éléments de coût ;
- la responsabilité du contrôle de la facturation. (Un contrôle supplémentaire a posteriori peut être réalisé par le contrôleur financier des CT2, qui dépend du Secrétariat général).

Profil du-de la titulaire du poste :

- idéalement bonne culture générale transport
Le-la titulaire bénéficiera dès arrivée d'une « formation CT2 » présentant les outils, les méthodes, un rappel des connaissances élémentaires (technique, financière, comptable, stratégique) lui permettant de négocier rapidement dans les meilleures conditions.
- Compréhension des jeux d'acteurs
- Amené à conduire des négociations le titulaire devra être en mesure de défendre une position, de l'argumenter
- Capacité d'analyse
- Rigueur et discrétion professionnelle
- Esprit d'équipe et capacité d'intégration dans une équipe projet
- Autonomie, forte capacité d'initiative et d'organisation
- Capacité à "challenger" ses interlocuteurs
- Bon relationnel

Conditions : poste ouvert aux agents du STIF et aux fonctionnaires de catégorie A des trois fonctions publiques.

Renseignements auprès de : Jean-Daniel Alquier chef du projet CT2 (mail : jean-daniel.alquier@stif.info); Isabelle Briend chef de la division offre routière (mail : isabelle.briend@stif.info).

Adresser CV et lettre de motivation à l'attention de Madame la directrice générale par mail sous référence FPOST 30/2010 (ressources.humaines@stif.info) ou par courrier (**STIF 41, rue de Châteaudun 75009 Paris**).